

C'était le thème du 9<sup>e</sup> Forum de la forêt privée ouverte au public en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une abondante couverture forestière mais peu de forêts de production. Une montagne qui complique l'exploitation, un risque incendie qui met sous cloche les forêts du littoral chaque été. La forêt privée de la région Paca se cherche un avenir. La question hante de nombreux propriétaires : que faire de ma forêt ?

# Un tourisme pour qui en forêt ?



Les questions de sécurité peuvent être un frein à l'organisation de loisirs en forêt.()



Dans le Var, le jardin aux papillons du parc d'aventure nature Aoubré (arbre en provençal).



Promenade à poney.

**D**epuis vingt ans, l'association Forestour – Forêt réseau tourisme – promeut une voie originale : le développement du tourisme en forêt. Pas un développement anarchique, bruyant et pétaradant. Mais une utilisation harmonieuse des espaces boisés, responsable et proche de la nature. Des projets ont vu le jour et sont pérennes, comme le parc d'aventure Aoubré créé dans le Var, il y a douze ans par un propriétaire forestier. Près de Banon, dans les Alpes de Haute-Provence, un gestionnaire sylvicole se prépare à accueillir des touristes dans des cabanes perchées, construites avec le bois de sa propriété. Ici et là, les motivations sont fortes mais des initiatives butent aussi sur les problématiques d'accueil du public, en par-

ticulier lorsque la menace du feu plane sur les forêts. Forestour, qui assiste dans leurs projets une trentaine de propriétaires, prépare son « 9<sup>e</sup> Forum de la forêt privée ouverte au public » qui se déroulera cet automne dans le Var. Le thème retenu doit permettre de répondre à une question centrale : « Un tourisme pour qui en forêt ? ». « *Nous proposons aujourd'hui un certain nombre d'activités, mais nous avons besoin d'affiner notre connaissance de la demande du public* », observe Dominique Moullard, vice-présidente de Forestour. Avec le Comité régional du tourisme, l'association va réaliser une étude pour comprendre les comportements et les attentes des personnes qui fréquentent les forêts. « *Nous pourrions ainsi mieux structurer notre offre et entrer dans le moule de la commerciali-*

*sation, en s'appuyant sur des acteurs du tourisme, les fédérations sportives, les utilisateurs de la forêt.* »


## Vers la création d'une marque

Les adhérents forment une offre très diversifiée. Hébergement (gîte, campings, maisons forestières), restauration (table d'hôtes, relais de chasse), activités culturelles, sportives, artistiques ou de loisirs : cette offre passe souvent par des réseaux de diffusion qui n'exploitent pas le potentiel « forêt ». En face, on observe une demande sociale croissante de loisirs de pleine nature respectueux de l'environnement et des hommes. L'enjeu consiste aujourd'hui à rapprocher l'offre et la demande au moyen d'une marque ou d'un label qui placera en son centre la forêt. Forêt d'accueil ? Vacances en forêt ? La dénomination reste à trouver.

## Valoriser sa forêt

La commercialisation de cette offre devra également emprunter des circuits professionnels. Forestour envisage de se rapprocher du Prides (pôle régional pour l'innovation et le développement économique solidaire) qui travaille en Paca au développement du tourisme associatif. Chargée de mettre en réseau hébergeurs, producteurs locaux, prestataires de service, agriculteurs, l'association met à la disposition de ses adhérents des outils de gestion (portail Internet, centrale de réservation) que pourraient utiliser les membres de Forestour.

Cette année, l'association va encore participer au programme européen Sylvamed, centré sur les services sociaux et environnementaux rendus par les forêts méditerranéennes. Sur les thèmes de l'eau, de la cueillette, de l'accueil du public, il s'agit de mettre en place des compensations pour les propriétaires. En région Paca, le CRPF encourage la multifonctionnalité de la forêt en incitant par exemple la rédaction de plans simples de gestion « sylvo-touristi-



Au 1<sup>er</sup> plan, Louis-Michel Duhen, du CRPF Paca, fidèle partenaire de l'association Forestour.

ques ». Le CRPF est donc naturellement associé au programme Sylvamed au travers d'initiatives concrètes. « Avec le Comité olympique du Var, nous cherchons un propriétaire qui accepterait d'équiper sa forêt pour organiser une compétition sportive », explique Louis-Michel Duhen, ingénieur au CRPF. Course d'orientation ou épreuve de VTT ? Une enveloppe de 14 000 euros sera consacrée au projet. Le propriétaire devra contractualiser avec les organisateurs, pour prévoir les aménagements nécessaires et régler les questions de sécurité.

### Coûts et responsabilités

La sécurité. Cette problématique reste récurrente chez les adhérents et peut constituer un frein à l'organisation de loisirs en forêts. N'oublions pas que les forêts du littoral sont fermées au public l'été en raison du risque d'incendie. « Nous avons eu le cas d'une activité d'accrobranche qui a dû s'arrêter pour ces raisons, rappelle Louis-Michel Duhen. Mais ces problèmes peuvent s'aplanir lorsque le propriétaire est en bonne relation avec sa mairie et les services d'incendie et de secours. » Reste la question de l'accident qui peut engager la responsabilité civile et pénale du propriétaire. « Nous voulons être accueillants, mais les propriétaires subissent souvent la fréquentation de leur forêt, note Dominique Moullard. Nous avons la volonté de sensibiliser la clientèle qui traverse la forêt en la canalisant sur des chemins, en mettant en place une signalétique qui pose les responsabilités de chacun. »

« Nous ne pourrions pas échapper à ce vaste débat », confirme Jacques Varrone, propriétaire dans les Alpes-Maritimes et président de Forestour. Pour régler le problème de la responsabilité et développer l'usage social de la forêt, la solution devra être collective, associer le maire et l'association sportive, culturelle ou de loisir qui organise la manifestation en forêt. Il faudra aussi rémunérer le propriétaire. « Gérer coûte cher, assène Jacques Varrone. Si vous voulez avoir des responsables qui assument, il leur faut des rentrées d'argent. Comme nous n'allons pas supprimer la propriété privée, il faut "solvabiliser" la gestion des territoires. Ou c'est l'utilisateur qui paye, ou c'est la collectivité, donc le contribuable. Compte tenu de la sélection de plus en plus rigoureuse de la dépense publique, je pense que c'est plutôt à l'utilisateur de payer le juste prix pour sa sécurité ».

LUC LÉGER



Karine de Barbarin, artiste et propriétaire forestier.

## L'art au coin du bois

Karine de Barbarin le dit spontanément : elle « débute dans la foresterie ». Son père qui gérait 80 hectares sur le massif Concors-Sainte-Victoire lui a transmis de son vivant quelques parcelles. Elle a décidé de s'en occuper il y a deux ans à son décès. Ses 7 hectares de pins d'Alep et chênes pubescents font partie d'un ensemble classé grand site de France qui a mal-

heureusement partiellement brûlé en 1989. La propriété est située à un endroit lisière, proche de l'autoroute et d'une commune de 10 000 habitants qui génère beaucoup d'allées et venues.

Karine de Barbarin est une artiste, issue du théâtre de rue. Et c'est pour tisser du lien entre son activité professionnelle et la forêt qu'elle a rejoint l'association Forestour. « J'aime bien la diversité, la mixité qui nous nourrit les uns les autres, j'accueille donc toutes les expressions artistiques : le théâtre, la danse, la musique, la sculpture. » Dans le cadre de son association « Zou », elle organise des promenades surprise en forêt. Le public ne connaît pas l'itinéraire et rencontre ici un musicien, là une installation de plasticien, plus loin un scientifique. « Je ne travaille qu'avec des artistes bénévoles. L'argent de mes adhérents permet juste de payer l'assurance ».

Elle vit sa propre expérience comme un laboratoire. « Je suis au bord d'un chemin rural lié à une servitude de défense contre l'incendie. Il n'est pas fermé, tout le monde passe par là et cela crée des nuisances. Je pense que j'ai un rôle de pédagogie à jouer et, idéalement, j'aimerais transformer certains arbres en sculptures. » Mais le côté gestionnaire du père n'est pas totalement absent chez Karine. Elle a signé un règlement type de gestion sur ses 7 hectares avec la coopérative locale. L'artiste est donc favorable à l'exploitation du pin d'Alep pour sa « transformation en cagettes », mais sans recherche de rentabilité.